

ABREVIATIONS

SOLAS 74

Par SOLAS 74, on entend la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et ses amendements en vigueur.

MARPOL 73/78

Par MARPOL 73/78, on entend la convention internationale de 1973 pour la prévention et la pollution par les navires et son protocole de 1978 et leurs amendements en vigueur.

Recueil BC

Par recueil BC, on entend le recueil de règles pratiques pour la sécurité du transport des cargaisons solides en vrac et ses amendements en vigueur.

Recueil IBC

Par Recueil IBC, on entend le recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac et ses amendements en vigueur.

Recueil IGC

Par Recueil IGC, on entend le recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des gaz liquéfiés en vrac et ses amendements en vigueur.

Code IMDG

Par code IMDG, on entend le code maritime international des marchandises dangereuses et ses amendements en vigueur. Y sont également incluses les matières radioactives visées par le recueil INF.

Recueil BLU

Par Recueil BLU, on entend le recueil de règles pratiques pour la sécurité du chargement et du déchargement des vraciers, tel qu'il figure à l'annexe de la résolution A . 862 (20) de l'assemblée de l'OMI du 27 novembre 1997, telle que modifiée.

Recueil INF

Par Recueil INF, on entend le recueil de règles pratiques pour la sécurité du transport de combustible irradié, de plutonium et de déchets fortement radioactifs en fûts à bord des navires, adopté le 4 novembre 1993 par la résolution A 748 (18) de l'OMI et amendé par la résolution A 853(20) le 27 novembre 1997.

ADR

Par ADR, on entend l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADNR

Par ADNR, on entend le règlement pour le transport des matières dangereuses sur le Rhin.

RID

Par RID, on entend le règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses annexé à la COTIF (convention relative aux transports internationaux ferroviaires).

OMI

Par OMI, on entend Organisation Maritime Internationale

CONVENTION C.S.C.

Par CSC, on entend la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs du 2 décembre 1972 et ses amendements en vigueur.